

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Assainisseur d'air désodorisant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Aurilis
Z.I. du Brezet
20-22 Rue Pierre Boulanger
63100 CLERMONT FERRAND
FRANCE
Tel. +33 (0)4 73 42 04 20
Fax. +33 (0)4 73 42 04 21

Chollet S.A.S
Z.I.B.P 113
37601 Loches, Cedex
FRANCE
Tel. +33 (0)2 47 91 88 88
Fax. +33 (0)2 47 91 59 51

Impex SAS
140 route des moulins
38490 Chimilin
FRANCE
Tel. +33 (0)4 76 32 69 69
Fax. +33 (0)4 76 31 55 30

Société de Diffusion d'Accessoires Automobiles
30 rue Rabelais
57200 Sarreguemines
FRANCE
Tel. +33 (0)3 87 98 22 37
Fax. +33 (0)3 87 95 71 33

Service chargé des renseignements: chemical-safety@oprina.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris
Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg Saint-Denis
75475 Paris Cedex 10
Telephone: +33 1 40 05 43 28
Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48
ORFILA (INRS) telephone:
+33 (0)1 45 42 59 59 (to reach any of the toxcentres)

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree

(suite de la page 1)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE


Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Systeme de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dipentène

Alpha-n-hexylcinnamicaldehyde

Acetyl cedrene

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone

alpha-iso-Methylionone

Geranyl acetate

4-(4-Hydroxy-4-methylpentyl)-3-cyclohexene-1-carboxaldehyde

beta-Pinene

Citronellol

7-hydroxycitronellal

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree

(suite de la page 2)

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**vPvB:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 18479-58-8 EINECS: 242-362-4 Reg.nr.: 01-2119457274-37	2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol ☒ Xi R38 ⚠ Eye Irrit. 2, H319	5-10%
CAS: 115-95-7 Reg.nr.: 01-2119454789-19	Linalyl acetate ☒ Xi R38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%
CAS: 138-86-3 EINECS: 205-341-0	dipentène ☒ Xi R38; ☒ Xi R43; ☒ N R50/53 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	2,5-5%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Reg.nr.: 01-2119474016-42	Linalol ☒ Xi R38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ☒ N R50/53 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-2,5%
CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3	Alpha-n-hexylcinnamaldehyde ☒ Xi R38; ☒ Xi R43 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	1-2,5%
CAS: 34902-57-3 Reg.nr.: 01-0000016883-62	Habanolide ☒ N R50/53 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-2,5%
CAS: 32388-55-9	Acetyl cedrene ☒ Xi R43; ☒ N R50/53 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 105-95-3	Ethylene brassylate ☒ N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	0,1-1%
CAS: 54464-57-2	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone ☒ Xi R38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree

(suite de la page 3)

CAS: 127-91-3	beta-Pinene Xn R65; Xi R38; Xi R43 R10 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 127-51-5 EINECS: 204-846-3	alpha-iso-Methylionone Xi R36/38; Xi R43; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 105-87-3 EINECS: 203-341-5	Geranyl acetate Xi R38; Xi R43; N R51/53 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-1%
CAS: 125-12-2 EINECS: 204-727-6	acétate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle Xi R38; N R51/53	0,1-1%
CAS: 31906-04-4	4-(4-Hydroxy-4-methylpentyl)-3-cyclohexene-1-carboxaldehyde Xi R43 Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0	Citronellol Xi R38; Xi R43; N R51/53 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 139504-68-0 ELINCS: 412-300-2	1-[(2-tert-butyl)cyclohexyloxy]-2-butanol N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411	0,1-1%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6	Citral Xi R38; Xi R43 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 107-75-5 EINECS: 203-518-7	7-hydroxycitronellal Xi R36; Xi R43 Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	0,1-1%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1	Géraniol Xi R38-41; Xi R43 Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,1-1%
CAS: 76-22-2 EINECS: 200-945-0	bornane-2-one Xn R20/22-68/22; F R11 Flam. Sol. 2, H228; STOT SE 2, H371; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	≤0,1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: **ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree**

(suite de la page 4)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree

(suite de la page 5)

76-22-2 bornane-2-oneVME (France) Valeur à long terme: 12 mg/m³, 2 ppm**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Pas nécessaire.**Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales****Aspect:**

Forme:	Solide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.**Changement d'état**

Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.

Point d'éclair Non applicable.**Inflammabilité (solide, gazeux):** Non déterminé.**Température d'inflammation:** Non déterminé.**Température de décomposition:** Non déterminé.**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosion:**

Inférieure:	Non applicable.
Supérieure:	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree

(suite de la page 6)

Propriétés comburantes	Non déterminée.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminée.
Densité relative	Non applicable.
Densité de vapeur.	Non applicable.
Vitesse d'évaporation	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Néant.

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation: Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Néant.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree

(suite de la page 7)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.

vPvB: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU
ADR, IMDG, IATA

UN3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR

IMDG

IATA

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (DIPENTÈNE, acétate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DIPENTENE, exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-ylacetate), MARINE POLLUTANT
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (DIPENTENE, exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-ylacetate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
Étiquette

9 Matières et objets dangereux divers.
9

IMDG, IATA



Class
Label

9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
9

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree

(suite de la page 8)

14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : dipentène
Marine Polluant:	Oui
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Indice Kemler:	90
No EMS:	F-A,S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Indications complémentaires de transport:	Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions de l'ADR ni de l'IMDG en vertu de la disposition spéciale N°335 relative aux faibles quantités de UN 3077.
--------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ADR	
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E

"Règlement type" de l'ONU:	UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (DIPENTÈNE, acétate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle), 9, III
-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2014

Révision: 23.05.2014

Nom du produit: ARBRE MAGIQUE Black Classic Tree

(suite de la page 9)

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 R10 Inflammable.
 R11 Facilement inflammable.
 R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R38 Irritant pour la peau.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R68/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
 Flam. Sol. 2: Flammable solids, Hazard Category 2
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
 Skin Sens. 1B: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1B
 STOT SE 2: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 2
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
 Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

FR